



Attestation de dévolution successorale

Par **Davidfoch**, le **25/03/2019** à **14:37**

Bonjour

Mon père est décédé depuis 20 ans. Il a laissé 2 biens immobilier qu'il avait avec ma mère. La résidence principale et un appartement en location. Ma mère en a eu la jouissance. Ma mère vient de décéder. La succession vient d'être faite. Ma mère par testament a laissé la quotité disponible à mon frère. Nous sommes deux enfants. Le notaire vient de m'envoyer l'attestation de dévolution successorale. Il apparaît que je détient 1/3 et mon frère 2/3. Je pensais avoir hérité de mon père 1/2 de 50 %. Cela devrait il pas faire 2/3 des 50 % de ma mère et 1/2 des 50 % de mon père pour mon frère et 1/3 des 50 % de ma mère et 1/2 des 50 % de mon père pour moi ?

Soit 58,33 pour l'un et 41,67 % pour l'autre ?

pardonnez mon ignorance mais j'ai du mal à comprendre...

Merci par avance de votre réponse.

bien cordialement

Par **Visiteur**, le **25/03/2019** à **18:31**

Bonjour

De votre mère, vous devez hériter de 1/3, qui s'ajoutent à votre propriété (ex nue-propiété) issue de la succession paternelle.

Par **Davidfoch**, le **25/03/2019** à **19:05**

Merci bien

Mes pourcentage sont donc exacts ?

Par **Davidfoch**, le **25/03/2019** à **19:07**

Ma mère, au décès de mon père avait opté pour l'usufruit de l'universalité des biens de la succession